



Commission Entreprises et stratégies de marché

19 novembre 2014

Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA), pilotée conjointement par Eurostat et l'OCDE depuis 1980 et mise en œuvre en France par l'Insee.

Le Président, après avoir entendu la commission, a émis un avis d'opportunité favorable à cette enquête, et l'opportunité a été accordée pour deux cycles triennaux (six années).

Cette enquête est présentée pour information à la commission « Entreprises et stratégies de marché ».

1. Fiche de présentation de l'enquête statistique pour examen d'opportunité

1. Intitulé de l'enquête

Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA)

2. Service producteur

INSEE - Direction Générale, Direction des Études et des Synthèses Économiques, Département des Comptes Nationaux, Division Synthèse des Biens et Services, Section Parités de Pouvoir d'Achat

3. Service réalisant la collecte

INSEE - Direction Régionale d'Île-de-France, Service Statistique, Bureau Prix et Enquêtes Ménages

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une enquête pilotée conjointement par Eurostat et l'OCDE depuis 1980. La Section « Parités de Pouvoir d'Achat » de l'Insee est chargée de fournir régulièrement les données à Eurostat.

L'enquête est régie par deux règlements européens qui datent respectivement de 2007 et 2011

- le règlement n° 1445/2007 du Parlement européen et du Conseil
- le règlement de la Commission n° 193/2011.

Le précédent avis d'opportunité a été délivré le 9 novembre 2009 par la Commission "Démographie et questions sociales". L'avis de conformité avait été pour sa part délivré le 30 mars 2010 par le Comité du label (formation "Entreprises"). Le présent examen vise donc à une reconduction après expiration de la durée de validité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Pour chaque enquête un rapport est envoyé à Eurostat qui en récapitule les différentes étapes

En résumé (se reporter à l'Annexe du document ci-après pour lire le rapport rédigé en anglais et produit après l'enquête « Dans la maison et le jardin ») sont décrits dans le rapport :

1/ la phase préalable, une sorte d'étude du marché, et les différentes sources ou informations mobilisées à cet effet. Il peut s'agir selon les sujets des informations recueillies par l'IPC, des données détaillées des comptes nationaux -notamment celles de la section consommation- , de publications des organisations socioprofessionnelles (instituts d'études de marché, unions de commerçants, organisations de consommateurs..., par exemple le CCFA -comité des constructeurs français de l'automobile- ou IFM -institut français de la mode-), de l'interrogation directe des professionnels, de revues professionnelles, de catalogues etc.

2/ la manière dont s'est déroulée l'enquête en termes de temporalité et d'exécution sur le terrain. Sont ainsi décrits le plan d'échantillonnage, le déroulement de l'enquête sur le terrain, la manière dont certains éléments ont affecté la collecte, les articles dont les prix ont été enquêtés par internet, les difficultés rencontrées, la manière dont elles ont été résolues et les enseignements qu'il faut retirer pour l'avenir.

3/ la phase de validation « interne » à l'INSEE des résultats de la collecte. Celle-ci au sein de l'INSEE se fait à un double niveau, celui de la DR qui vérifie si les caractéristiques des biens ont été respectées avec des contrôles pour certains prix, puis au niveau de la DG avec une analyse plus statistique où sont contrôlés les coefficients de variation, qui conduit à de nouveaux contrôles et à des choix. Ces derniers sont explicites sur le site d'Eurostat afin que le Groupe Leader puisse ensuite les analyser.

4/ La phase de « validation entre pays » coordonnée par le groupe leader Eurostat lorsqu'il dispose de la vue d'ensemble sur tous les produits et les prix enquêtés par les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) européens. Le groupe leader analyse les résultats, demande d'éventuels éclaircissements, réalise des arbitrages.

Est également produit dans le rapport un tableau récapitulatif avec le nombre de relevés, le nombre d'articles concernés et certaines caractéristiques de l'échantillon (comme la représentativité, la présence d'une remise...) qui peuvent intervenir dans le calcul final des PPA.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif du programme « Parités de pouvoir d'achat » (PPA) s'inscrit dans le cadre du PCI (Plan de Comparaison Internationale) dont le Plan de Comparaison Européen est la déclinaison au niveau de l'Europe.

Les PPA sont des taux de conversion monétaire qui associent taux de change monétaire et niveau relatif des prix. Ils égalisent les pouvoirs d'achat des différentes monnaies : une somme d'argent donnée, convertie au moyen des PPA en différentes monnaies, permettra d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays considérés.

La principale utilisation des PPA en Europe est la comparaison de volumes de produit intérieur brut (PIB).

Les enquêtes de prix à la consommation PPA permettent de réunir l'information nécessaire à la comparaison internationales des prix de consommation des ménages. Elles portent sur les prix de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages à partir d'un panier commun à

l'ensemble des pays participant au programme. Six enquêtes se succèdent sur un cycle de trois ans qui portent sur un ou plusieurs thèmes :

- Alimentation, boisson, tabac
- Apparence (habillement et chaussures) et bien être de la personne
- Dans la maison et le jardin (dont biens durables)
- Transports hôtels et restaurants
- Services
- Santé (produits et services médicaux) et les meubles

Les enquêtes sont réalisées auprès des différents points de ventes de l'agglomération parisienne. Les données sont ensuite extrapolées au niveau national à l'aide de coefficients spatiaux d'ajustement.

Outre la consommation des ménages, le programme PPA appréhende également les dépenses de consommation finale des administrations publiques, ainsi que la formation brute de capital fixe, par le biais de questionnaires spécifiques complétés par la Section PPA qui fait appel à l'expertise de comptables nationaux ou d'experts sectoriels.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est rendue obligatoire par le Règlement n° 1445/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007. L'OCDE, Eurostat, la Commission européenne et l'ONU en sont les principaux utilisateurs publics. Des chercheurs en sciences économiques, des entreprises multinationales sont également utilisateurs de l'enquête.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête PPA est la seule enquête statistique qui permette des comparaisons internationales de prix et de volumes sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques, et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête PPA sur les biens de consommation est réalisée tous les semestres de façon à couvrir en trois ans l'ensemble des produits de consommation.

Le dispositif étant basé sur un cycle triennal avec rotation semestrielle des "secteurs" enquêtés, un avis d'opportunité pour six ans (dérogatoire de la durée standard actuellement de cinq ans) est sollicité.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les points de vente de l'agglomération parisienne. Environ 200 points de vente (variables selon les produits concernés) sont enquêtés tous les six mois.

11. Champ de l'enquête

L'enquête réalisée par les enquêteurs de la DR Ile-de France porte sur le champ des biens et des services de la consommation des ménages.

12. Champ géographique de l'enquête

Agglomération parisienne

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est celle des points de vente de l'Indice des Prix à la Consommation pour la région Île-de-France.

Un échantillonnage est réalisé en bureau avant la collecte. Chaque enquêteur dispose de la liste des produits qu'ils doivent enquêter sur les zones géographiques qui leur sont affectées ainsi que le type de magasins où ils doivent réaliser le relevé. Une liste indicative de points de vente est fournie par l'exploitation de la base de l'indice national des prix à la consommation pour la région Île-de-France.

Sur le terrain, les points de vente sont choisis par les enquêteurs dans le respect de la zone géographique et du type de point de vente affecté au bien dont le prix doit être enquêté.

L'enquête n'ayant pas pour objectif une comparaison des données dans le temps, comme c'est le cas de l'indice national des prix à la consommation, il n'y a pas de réinterrogation systématique des points de vente enquêtés.

14. Mode de collecte

Les enquêteurs disposent d'un carnet de tournée papier personnalisé où sont portés les articles dont ils doivent enquêter le prix, les caractéristiques très détaillées de ceux-ci -dans le souci que les articles comparés internationalement soient identiques-, le type de magasin où doit être fait le relevé. Les enquêteurs sont affectés à un secteur géographique donné de l'agglomération parisienne.

Une collecte informatisée sur les points de vente (tablettes portables 10 pouces) devrait faire l'objet d'une expérimentation au deuxième semestre 2014.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Les collectes durent cinq semaines et ont lieu tous les six mois, la première en avril-mai et la seconde en octobre-novembre

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Sans objet

17. Instances de concertation (comitologie)

Les instances de coordination se réunissent au niveau européen avec :

- 1/ deux réunions des coordinateurs PPA (tous les semestres),
- 2/ une réunion Groupe de Travail à Eurostat une fois par an,
- 3/ une réunion générale à l'OCDE une fois par an.

De plus le groupe Leader européen en charge de la coordination et de la surveillance se déplace annuellement à l'INSEE pour examiner les méthodes, résultats, points de vente des enquêtes passées, examiner celles en cours et présenter celles à venir.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Au niveau européen :

- communiqué de presse deux fois par an présentant les données de PIB et de consommation des ménages par habitant exprimés en Standard de Pouvoir d'Achat.
- publication des comparaisons de prix pour les pays de l'Union européenne par groupes de produit dans la collection Statistiques en bref d'Eurostat
- les indices de comparaisons de prix et de volumes sont disponibles par groupe de produits et par pays dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE

Au niveau national :

- deux fois par an, une note au Directeur Général de présentation des données de prix et de volume du PIB et de la consommation des ménages des pays de l'UE
- un Insee Première sur la comparaison des prix et des volumes de la consommation des ménages dans l'UE

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Équipe permanente :

- à la Direction Générale pour l'ensemble du dispositif PPA : 1 cadre A à temps plein + 1 cadre B à temps plein
- à la Direction Régionale pour l'enquête PPA sur les biens de consommation : 1 cadre B à temps plein + 1 cadre B à temps partiel

Pour les collectes :

- 8 à 10 enquêteurs durant 5 semaines tous les semestres

2. Avis d'opportunité délivré par la Commission *Démographie et questions sociales*

Paris, le 15 mai 2014 n°52 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : semestrielle (six enquêtes sur un cycle triennal)

Demandeur : Insee, Direction des Études et des Synthèses Économiques (DESE), Département des Comptes Nationaux

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA), pilotée conjointement par Eurostat et l'OCDE depuis 1980 et mise en œuvre en France par l'Insee.

L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat a pour objectif de calculer les PPA, construction statistique associant niveau relatif des prix et taux de change. Il s'agit de la seule enquête statistique qui permette les comparaisons internationales de prix et de volumes sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques, et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes

Les PPA sont des taux de conversion monétaire associant taux de change monétaire et niveau relatif des prix. Ils égalisent les pouvoirs d'achat des différentes monnaies : une somme d'argent donnée, convertie au moyen des PPA en différentes monnaies, permettra d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays considérés.

Les enquêtes de prix à la consommation PPA visent à connaître les prix de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages à partir d'un panier commun à tous les pays participant au programme. Six enquêtes se succèdent sur un cycle de trois ans qui portent sur un ou plusieurs thèmes :

- alimentation, boisson, tabac ;
- apparence (habillement et chaussures) et bien être de la personne ;

- maison et jardin (dont biens durables hors meubles) ;
- transports hôtels et restaurants ;
- services ;
- santé (produits et services médicaux) et meubles.

Les collectes durent cinq semaines, chaque année en avril-mai puis en octobre-novembre. Les enquêteurs disposent d'un carnet de tournée papier personnalisé où sont portés les articles dont ils doivent enquêter le prix (avec leurs caractéristiques très détaillées dans le souci que les articles comparés internationalement soient identiques) et le type de magasin où doit être fait le relevé. Les enquêteurs sont affectés à un secteur géographique donné de l'agglomération parisienne. Les types de magasins et les secteurs géographiques sont déterminés à partir de la base de sondage de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les données sont ensuite extrapolées au niveau national grâce à des coefficients spatiaux calculés à partir des données de l'IPC complétés par celles issues de l'enquête de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires français.

Outre la consommation des ménages, le programme PPA appréhende également les dépenses de consommation finale des administrations publiques, ainsi que la formation brute de capital fixe, par le biais de questionnaires spécifiques.

L'enquête est rendue obligatoire par le Règlement n°1445/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007. L'OCDE, Eurostat, la Commission européenne et l'ONU en sont les principaux destinataires publics. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme de comparaison internationale (PCI) dont le Programme de Comparaison Européenne (PCE) est la déclinaison au niveau de l'Europe.

Les instances de coordination qui regroupent les responsables nationaux PPA se tiennent au niveau européen avec :

- deux réunions des « coordinateurs PPA » (tous les semestres),
- une réunion du Groupe de Travail à Eurostat une fois par an,
- une réunion générale à l'OCDE une fois par an.

Le plan d'exploitation et de diffusion des résultats est le suivant :

- *au niveau européen* :

- communiqué de presse deux fois par an présentant les données de PIB et de consommation des ménages par habitant exprimés en Standard de Pouvoir d'Achat ;
- publication des comparaisons de prix pour les pays de l'Union européenne par groupes de produit dans la collection *Statistiques en bref* d'Eurostat ;
- les indices de comparaisons de prix et de volumes par groupe de produits et par pays dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

- *au niveau national* :

- deux fois par an, une note au Directeur Général de présentation des données de prix et de volume du PIB et de la consommation des ménages des pays de l'UE ;
- un *Insee Première* sur la comparaison des prix et des volumes de la consommation des ménages dans l'UE.

Des chercheurs en sciences économiques, des entreprises multinationales sont également utilisateurs de l'enquête.

Des résultats détaillés sont diffusés et accessibles au public dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (collecte informatisée...).

L'opportunité est accordée pour deux cycles triennaux (six années) à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.